

## ■ 3-2 La pauvreté

Mise à jour juillet 2016

### Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et décliné régionalement en 2014.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus possible. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après distribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ».

Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans la première, chaque personne dispose d'un

niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans la seconde, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire, il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations...) ni des « capacités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur propre bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales, mais il n'en fait pas moins débat : ainsi le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 ou à 60 %.

À compter de 2012, le nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à la commune. Il offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté. Seules les données millésimées 2012 sont disponibles à la date de la publication. L'analyse en évolution ne peut donc être menée sur cet exercice.

### Analyse

**En 2012 plus de 910 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Occitanie, soit près de 17 % de la population régionale. Ce taux situe la région dans le quart supérieur des régions où la pauvreté sévit le plus. Un chômage plus prégnant ainsi qu'une plus forte part d'inactifs, notamment de retraités, expliquent l'essentiel de cet écart. Dans la région plus qu'ailleurs, les jeunes, les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont particulièrement touchés. Les disparités départementales sont importantes : l'Aude, les Pyrénées**

**Orientales, le Gard et l'Hérault figurent parmi les dix départements les plus frappés par la pauvreté, alors que la Haute-Garonne se situe au sein des départements les moins touchés. À un niveau plus localisé, la pauvreté touche plus fortement les territoires ruraux éloignés des centres d'emploi dans la région. Néanmoins, elle n'épargne pas les pôles urbains qui concentrent davantage de population, et en particulier leurs villes-centres. La pauvreté est plus prégnante dans les pôles urbains situés le long du littoral et dans une moindre mesure, dans leurs couronnes périurbaines, que dans le réseau d'aires urbaines autour du pôle métropolitain toulousain. Globalement, le taux de pauvreté est le plus élevé sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.**

En Occitanie, 913 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2012, soit avec moins de 989 euros mensuels disponibles (après paiement des impôts et versement des prestations sociales) et par unité de consommation (UC). Ce seuil correspond à 989 euros pour une personne seule, 1 286 euros pour une personne seule avec un enfant de moins de 14 ans, ou encore 2 473 euros pour un couple avec deux enfants de 14 ans ou plus. Cette situation de pauvreté concerne 16,7 % de la population de la nouvelle région, soit sensiblement plus qu'en France métropolitaine (14,3 %). Seules trois régions ont un taux de pauvreté plus élevé : la Corse (20,4 %), les Hauts-de-France (18,1 %) et PACA (16,9 %).

Ce taux de pauvreté régional masque de fortes disparités territoriales. Les départements les plus marqués par l'activité touristique et où l'agriculture emploie aussi une forte main d'œuvre saisonnière subissent plus les effets de la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté dépasse les 20 % dans l'Aude ou les Pyrénées-Orientales et il atteint 20 % dans le Gard. Les départements situés à l'ouest de la région sont davantage préservés, en particulier la Haute-Garonne dont l'économie est diversifiée et tournée vers des fonctions métropolitaines, elle affiche le taux le plus bas de la région, soit 12,1 %. Globalement, la pauvreté est plus présente sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

Comparée à la moyenne métropolitaine, la pauvreté en Occitanie est plus développée dans les espaces ruraux éloignés des centres d'emplois, mais également dans les villes-centres des grands pôles urbains. C'est dans le rural que le taux de pauvreté est le plus élevé (20,7 %) et que l'écart est le plus marqué avec la France métropolitaine. Les villes abritent davantage de ménages pauvres en nombre, mais aussi en part (17,8 %), en lien avec la présence d'un parc locatif social plus dense ou d'un parc de logements anciens voire vétustes. Les taux de pauvreté sont moins élevés dans les grands pôles urbains gravitant autour de Toulouse, puisque

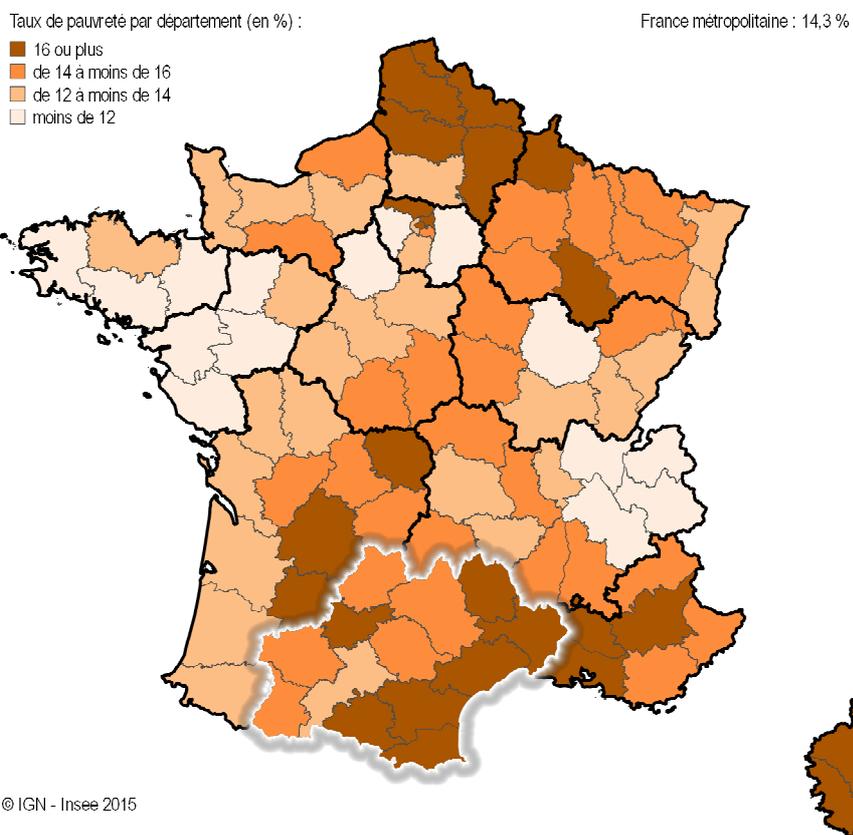
ceux-ci bénéficient de l'influence du pôle métropolitain toulousain. À l'inverse, les pôles situés sur la côte languedocienne sont plus exposés à la pauvreté.

En Occitanie comme ailleurs en métropole, les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres ménages : près de 34 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté en 2012 (près de 30 % en France métropolitaine). En effet, les ressources proviennent d'une seule personne qui assume la charge des enfants et les économies d'échelle liées au nombre de personnes composant le ménage sont par conséquent très amoindries. Les personnes seules sont

aussi plus touchées que les couples (avec ou sans enfant), les hommes seuls (21,9 %) davantage que les femmes seules (20,8 %), soit plus qu'en moyenne en métropole (17,2 % pour les hommes et 15,8 % pour les femmes).

Dans la région, plus d'un quart des jeunes de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (21,9 % en moyenne métropolitaine). Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, la multiplication des contrats précaires en début de vie active sont autant d'éléments d'explication. ■

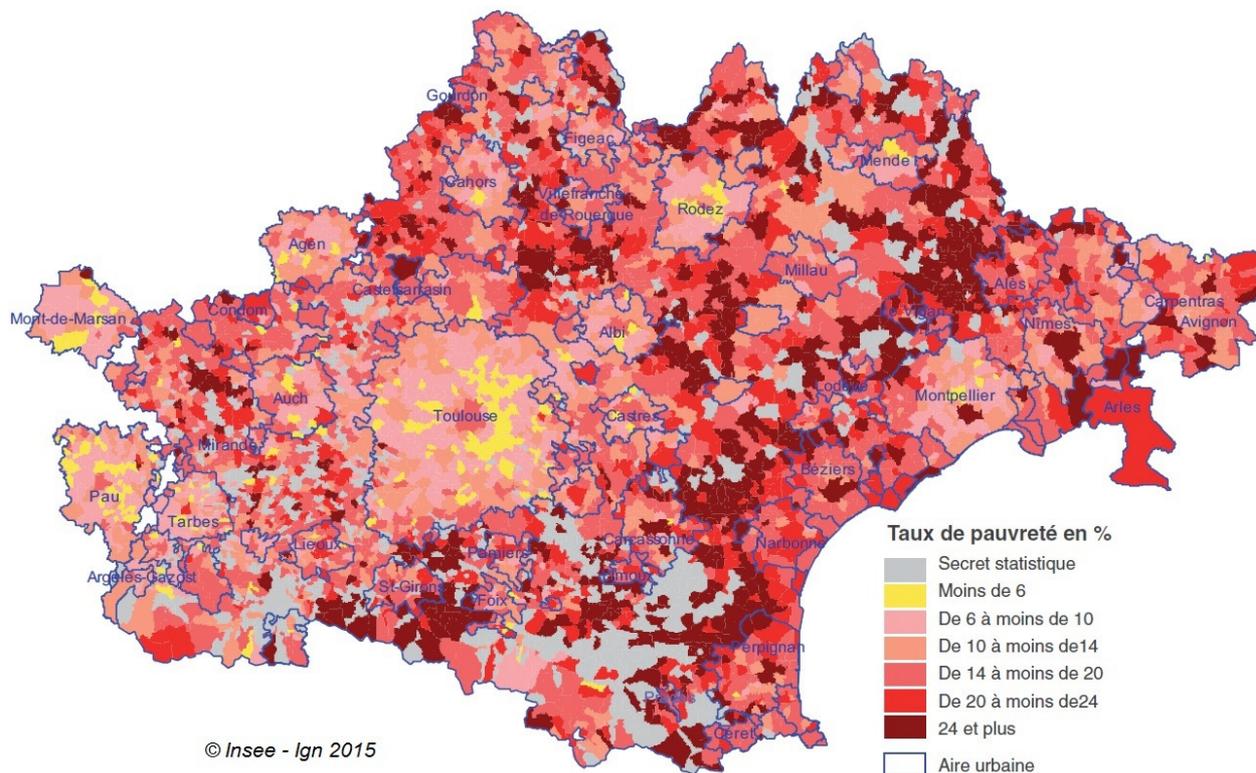
### Pauvreté : de fortes disparités départementales en Occitanie Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté\* en 2012 (en %)



\* Le seuil de pauvreté monétaire est égal à 989 euros par mois et par unité de consommation en 2012

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

**La pauvreté touche plus fortement les territoires ruraux**  
**Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en Occitanie en 2012 (en %)**



Note : les données issues de Filosofi sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée pour les très petites zones (moins de 50 ménages fiscaux et moins de 100 personnes)

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

**Les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres types de ménages**  
**Taux de pauvreté et niveaux de vie médians selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2012**

Type de ménage	Tranche d'âge du référent fiscal	Nombre de ménages	Nombre d'UC	Nombre de personnes	Taux de pauvreté à 60 %	Revenu disponible médian par UC (niveau de vie)
Famille monoparentale		260 055	412 713	627 251	33,9	14 328
Couple sans enfant		612 651	918 977	1 225 302	8,6	21 927
Couple avec enfant(s)		626 702	1 368 230	2 375 826	14,7	19 519
Ménage complexe		102 016	244 489	410 956	17,7	18 913
Femme seule		473 017	473 017	473 017	20,8	16 411
Homme seul		354 278	354 278	354 278	21,9	16 983
	Moins de 30 ans	209 280	274 663	368 227	26,1	16 035
	30-39 ans	355 803	595 932	985 527	18,4	18 212
	40-49 ans	449 247	827 642	1 342 547	19,0	18 184
	50-59 ans	439 753	735 441	1 058 148	16,0	20 541
	60-74 ans	568 089	815 247	1 071 150	11,7	20 940
	75 ans et plus	406 547	522 780	641 032	13,9	18 082
<b>Ensemble de la région</b>		<b>2 428 719</b>	<b>3 771 704</b>	<b>5 466 629</b>	<b>16,7</b>	<b>18 888</b>

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

**Pour en savoir plus :**

- « [Filosofi, une nouvelle loupe pour examiner les revenus](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°18, juin 2015
- « [Forte pauvreté rurale et urbaine](#) », Insee Analyses Languedoc-Roussillon n°11, juin 2015
- « [En Midi-Pyrénées, 424 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2011](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°6, novembre 2014
- « 508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon », Enjeux et perspectives sociales n°1, juin 2014, POSS-LR